

SENATE



SÉNAT

STANDING SENATE COMMITTEE ON
TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES TRANSPORTS ET DES
COMMUNICATIONS

OTTAWA

Le 27 novembre 2014

Monsieur Hubert Lacroix
Président-directeur général
Société Radio-Canada
1400, boulevard René-Lévesque Est
Montréal (Québec)
H2L 2M2

Monsieur Lacroix,

J'ai bien reçu votre lettre du 19 septembre dernier. Je me suis permis d'en communiquer le contenu aux membres du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, qui a examiné attentivement votre lettre et m'a demandé de vous faire part de sa réponse.

Nous attendons avec impatience votre comparution, et celle de M. Rémi Racine, devant le comité. Je crois comprendre que le greffier du comité a communiqué avec votre personnel et que des discussions sont en cours pour trouver des dates qui conviennent à tous.

Afin d'avoir tous les renseignements dont le comité a besoin pour terminer son étude, il a décidé de déroger à ses pratiques habituelles à l'égard des témoins et de vous fournir à l'avance, ainsi qu'à M. Racine, une liste de questions pour que votre personnel et vous puissiez préparer des réponses détaillées. Vous trouverez ci-joint les questions qui vous seront posées lors de vos témoignages. Si vous estimez préférable de répondre par écrit à certaines questions avant la réunion, l'initiative sera bien accueillie. Les réponses écrites seront déposées au comité et consignées au compte rendu officiel. Bien entendu, les membres du comité pourraient poser d'autres questions à la réunion compte tenu des réponses écrites que vous aurez fournies.

Permettez-moi d'aborder la question de notre intention de rencontrer des journalistes. Après mûre réflexion, le comité a accepté votre proposition d'inviter les chefs des services des nouvelles et des actualités plutôt que M. Peter Mansbridge et Mme Céline Galipeau. Mme Jennifer McGuire et M. Michel Cormier ont témoigné le 28 octobre 2014.

En terminant, le comité tient à vous remercier d'avoir fourni de nouvelles informations sur les salaires des cadres supérieurs et des animateurs. Il a examiné attentivement le document annexé à votre lettre et a conclu que l'information fournie n'était pas suffisamment complète pour répondre à ses besoins. Elle répond à bon nombre de nos demandes, mais nous souhaitons connaître la rémunération maximale versée aux animateurs de la catégorie salariale de 300 000 \$ et plus. Lorsqu'il aura cette information, le comité s'estimera satisfait des réponses et pourra

terminer son étude. Veuillez noter que le comité se réserve le droit de demander tout autre renseignement qu'il estime utile à son étude.

Les membres du comité et moi sommes impatients de vous rencontrer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Lacroix, mes salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Dennis Dawson', written in a cursive style.

L'honorable Dennis Dawson, sénateur

c. c. : Les membres du Comité sénatorial permanent des transports et des communications

1. Rémunération

- a. Combien de personnalités à l'antenne, de journalistes et d'animateurs principaux reçoivent une rémunération totale en argent (après déductions) de plus de 485 667 \$, ce qui correspond à la rémunération moyenne selon ce que vous avez indiqué sur votre site Web?
- b. Au cours de l'exercice financier précédent, combien d'employés ont été admissibles à une prime? Parmi les employés admissibles, combien n'ont pas reçu de prime?
- c. Quelle est la valeur des prestations ordinaires (sans la prime) exprimée en pourcentage du salaire annuel des employés à temps plein et à temps partiel (non contractuels) de CBC/Radio-Canada?
- d. Quelle est la valeur des prestations ordinaires (sans la prime) exprimée en pourcentage du salaire annuel des employés travaillant à temps plein et à temps partiel pour des diffuseurs privés?

2. Régimes de rémunération incitative

- a. On trouve sur le site Web de CBC/Radio-Canada l'édition 2013 du document *Formation des administrateurs – Rémunération, avantages sociaux et régime de retraite*. Dans ce document figure un tableau décrivant le « cadre du régime de rémunération incitative à court terme », qui repose notamment sur huit paramètres d'évaluation (Génération de revenus; [...] ; Individu, programmation et planification stratégique [GRD]).
 - Pourriez-vous expliquer comment on mesure chaque paramètre?
 - Dans quelle proportion chacun des paramètres est-il subjectif?
- b. Dans une lettre envoyée le 9 avril 2014 par CBC/Radio-Canada au comité se trouve un tableau de la prime de rendement maximale exprimée en pourcentage du salaire de base. Une note sous le tableau précise que la prime maximale est accordée « à condition que toutes les cibles de rendement soient atteintes ».
 - Ces cibles de rendement correspondent-elles aux paramètres dont il a été question dans la question précédente? Qui détermine la mesure dans laquelle les cibles de rendement sont atteintes? Quels sont les critères servant à déterminer quelle proportion de la cible de rendement est atteinte, si elle ne l'est pas entièrement?
- c. On trouve sur le site Web de CBC/Radio-Canada une page intitulée *Sommaire de la rémunération*. Dans ce document, il est précisé ce qui suit : « Deux cadres supérieurs participent également à un régime de rémunération incitative à long terme. »
 - En quoi les régimes de rémunération incitative à court et à long terme se distinguent-ils?
 - Quels paramètres (ou cibles de rendement) sont-ils prévus aux termes du régime de rémunération incitative à long terme?

- Qui détermine la mesure dans laquelle les cibles de rendement sont atteintes?
Quels critères servent à déterminer la part de la cible de rendement qui est atteinte, si elle ne l'est pas entièrement?
- d. Comment les régimes de rémunération incitative de CBC/Radio-Canada se comparent-ils à ceux de ses concurrents du secteur privé?

3. Recettes et coûts de la publicité

- a. Au cours de l'exercice financier précédent, à combien se sont élevées, au total, les recettes publicitaires?
- b. À combien se sont élevées les dépenses pour générer ces recettes publicitaires?
- c. Pouvez-vous fournir l'information sous forme d'un ratio recettes- dépenses totales?
- d. Pouvez-vous estimer dans quelle mesure ce ratio est appelé à changer après la perte des droits de diffusion de *La Soirée du hockey*?

4. Régime de pension

CBC/Radio-Canada offre un régime de retraite à prestations déterminées aux employés qui y sont admissibles, qui comprend le régime PenFlex. Le régime PenFlex permet aux employés de verser des cotisations additionnelles déductibles d'impôts (ce qui n'a aucun effet sur leurs droits de cotisation à un REER) afin d'accroître leur revenu de pension à la retraite.

- a. Comment ce régime de pension se compare-t-il à ceux offerts par les diffuseurs privés?
- b. À combien s'est élevé le montant des cotisations de CBC/Radio-Canada au régime PenFlex au cours des deux exercices financiers précédents?
- c. Combien d'anciens employés de CBC/Radio Canada qui reçoivent actuellement des prestations de retraite de la société d'État sont-ils également contractuels pour cette dernière?

5. Total des dépenses en honoraires d'avocats externes

Dans votre correspondance avec les membres du comité, vous avez fourni de l'information concernant les mesures juridiques prises à l'interne (y compris les coûts).

- a. Veuillez fournir au comité les dépenses annuelles (pour l'exercice financier précédent) en honoraires d'avocats externes (c'est-à-dire autres que ceux de CBC/Radio-Canada).

6. Total des dépenses de la Division des nouvelles

Veuillez fournir au comité, pour l'exercice financier précédent, les coûts suivants pour votre service de nouvelles (réseaux anglais et français) :

- a. salaires et avantages sociaux;
- b. coûts de production des nouvelles;
- c. déplacements;

- d. total des dépenses pour les services de nouvelles exprimé en pourcentage du total des dépenses de CBC/Radio-Canada.